

Le 30 mai 2024

Madame Mériem Lahouiou
Secrétaire de la commission sur les Transports et l'Environnement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Sujet : Projet de loi 61 : *Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif*

C'est avec plaisir et animé d'un souci sincère pour le présent et le futur du transport collectif que nous nous adressons à vous aujourd'hui, afin de vous faire part de nos commentaires sur le projet de loi 61 (PL61), *Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif*.

En tant que 4^e ville en importance au Québec, et couvrant un territoire aussi vaste que celui de la Ville de Montréal, la Ville de Gatineau est soucieuse de bien desservir sa population d'est en ouest en offrant des services de transport collectif performants et accessibles. Le secteur du transport, en particulier le modèle de l'auto solo, est l'un des principaux émetteurs de gaz à effets de serre : au Québec, 43 % de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent des transports, ce qui inclut le transport routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route. À lui seul, le transport routier représente la source la plus importante, soit 34 % des émissions totales de GES (source : [gouvernement du Québec](#)). Tout effort conséquent pour réduire les émissions et s'attaquer aux changements climatiques doit passer par un accroissement des services de transport collectif. À la Ville de Gatineau, nous anticipons d'ailleurs d'être impliqués dans un projet structurant de tramway pour desservir le secteur ouest de notre ville, projet qui se fonde sur des études probantes, et qui a reçu l'appui de notre conseil municipal. Ce projet est élaboré en collaboration avec la Société de transport de l'Outaouais.

Aussi c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance du PL61 et de l'intention du gouvernement du Québec de mettre sur pied l'agence Mobilité Infra Québec. Nous souhaitons que cette nouvelle structure s'appuie sur l'expertise existante et puisse agir comme

Adresse postale

C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec)
J8X 3Y9

Tél. : 819 595-7100
Télec. : 819 595-7106
gatineau.ca

une véritable force accélératrice des projets de transport collectif au Québec, tout en respectant les juridictions et responsabilités municipales.

Nous le savons, les projets de transport collectif sont également des moteurs importants de développement urbain, local et économique. Aussi nous souhaitons que des précisions soient ajoutées au PL61 en ce qui concerne la valorisation immobilière des sites ainsi que l'intégration et la mise à niveau des infrastructures municipales, afin de mieux s'arrimer avec les pouvoirs locaux d'aménagement et d'urbanisme des villes.

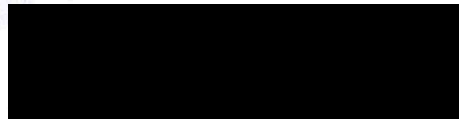
Nous comprenons à la lecture du projet de loi que Mobilité Infra Québec pourrait prendre en charge, en tout ou en partie, les étapes menant à l'étude, au développement et à la gestion de projets majeurs de transport collectif, et que l'expertise développée par les villes serait transférée à la nouvelle agence. Dans une telle situation, nous souhaitons que ce transfert d'expertise soit éventuellement comptabilisé dans une contribution attendue des municipalités aux projets de transport collectif. Nous recommandons d'ailleurs que cette contribution des municipalités soit facultative (les municipalités n'ont pas toujours contribué dans le passé) et fasse l'objet d'une entente de collaboration, sans être imposée aux municipalités par Mobilité Infra Québec.

En bref, nous espérons que la mise sur pied de cette nouvelle agence reflète la volonté du gouvernement du Québec d'accroître et de faciliter la réalisation de projets majeurs de transport collectif, pour une qualité de vie accrue de la population. Nous souhaitons également qu'elle se traduise par des projets structurants et porteurs pour l'ensemble de la société québécoise, des projets ancrés dans des milieux de vie et résultant d'une collaboration fructueuse entre les différents paliers gouvernementaux, la société civile et le secteur privé.

Finalement, d'un point de vue gatinois, nous soulignons l'importance que la venue de Mobilité Infra Québec se fasse en consultation et en collaboration avec la Société de transport de l'Outaouais, et que la création de l'agence facilite et accélère la réalisation du projet de tramway (projet de la Société de transport de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau), un projet qui fait partie des priorités du conseil municipal et pour lequel des études finales sont attendues depuis longtemps. Nous vous assurons, à cet effet, de notre pleine collaboration.

Merci de votre attention.

Le maire,



Daniel Champagne